



Appel à projets visant à identifier un ou plusieurs programmes immobiliers sous le régime de la vente d'immeubles à construire dans lesquels l'Office Polynésien de l'Habitat serait susceptible d'acquérir des logements

1. CONTEXTE

L'Office Polynésien de l'Habitat (ci-après "l'OPH") a pour missions de favoriser le développement de l'habitat social, en procédant à la construction, la réhabilitation ou la réparation d'immeubles, mais aussi en ayant recours à l'acquisition directe de logements, ou à toutes autres transactions immobilières.

Dans le cadre du plan « 3000 logements » initié par le gouvernement de la Polynésie française, l'OPH souhaite compléter ses propres programmes de construction par l'acquisition, sous le régime de la Vente en Etat Futur d'Achèvement ou de la Vente à Terme, environ 75 logements, du studio au F6, dans des programmes immobiliers, ou d'un programme immobilier entier, conçus par des promoteurs privés.

2. OBJET

L'objet du présent appel à projets (ci-après "AAP") est d'identifier les **programmes immobiliers sous le régime de la vente d'immeubles à construire** (Vente en Etat Futur d'Achèvement ou Vente à Terme) dans lesquels l'OPH serait susceptible d'acquérir environ 75 logements, qu'il s'agisse :

- (a) **De logements en cours de réalisation**, en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) ou Vente à Terme, pour lesquels le permis de construire a été obtenu ;
- (b) **De logements en cours de conception** en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) ou Vente à Terme, disposant d'un foncier acquis et pour lesquels la demande de permis de construire a été déposée.

3. PROCEDURE

Les candidats, quel que soit leur statut (bailleurs privés, promoteurs immobiliers, propriétaires institutionnels, etc.), sont invités à remettre leurs offres de projet, qui comprendra, pour chaque programme immobilier visé au 2, un dossier de candidatures et une offre, élaborée dans le respect des règles mentionnées dans le règlement de consultation et ses annexes, à retirer sur le site web de l'OPH : www.oph.pf , rubrique Appel d'offres. Une adresse mail doit obligatoirement être renseignée afin que le candidat puisse recevoir les documents sus mentionnés.

3.1 Les logements proposés par les candidats devront répondre aux critères suivants :

- Surface, nombre de pièces principales, équipement minimal et caractéristiques de construction des logements ;
- Prix de vente des logements ;
- Le délai de livraison du programme et des logements inclus dans l'offre ;
- Equilibre entre qualité résidentielle et maîtrise des charges (confort, estimation des charges, économies d'énergies, implantation et insertion urbaine, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.).

3.2 Le présent appel à projets n'engage en aucun cas l'OPH quant à l'acquisition et/ou la conclusion de contrats.

3.3 Les offres de projets, rédigées en totalité en langue française et signées, devront être déposés contre récépissé, en deux (2) exemplaires, à L'OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT – Bureau des Marchés (Tél. : 40 46 36 40) - Rue Afarerii, PIRAE, Bâtiment HAUNUI situé à l'entrée de la servitude qui dessert le siège social, ou remis par lettre recommandée avec accusé de réception (ou tout autre moyen permettant de donner date certaine à la réception), avant le 26 octobre 2020 à quinze heure trente (15h30) à l'adresse suivante :

OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT
Bureau des Marchés
BP 1705 – 98713 PAPEETE

Ils seront remis sous pli cacheté portant la mention « **Appel à projets – Programme d'acquisition de 75 logements – Ne pas ouvrir** ».

Les dossiers qui parviendraient à l'OPH après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ou sous pli non cacheté, ne seront pas retenus.

Il est rappelé à tous les candidats que le dépôt des offres doit se faire conformément à la signalétique et aux mesures barrières mises en place à l'OPH. Le port du masque est obligatoire et une distanciation sociale de 1 m minimum doit être maintenue à tout moment.

L'accès des bureaux est interdit au public et il est demandé aux candidats de contacter le BM (40 46 36 40) avant de se rendre sur place.

4. CONTACTS

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction de l'OPH, par mail : apo@oph.pf, étant précisé que le message envoyé ne doit pas dépasser 10 Mo.

